

CORONA

Quelles règles s'appliquent toujours?



Obligation de porter un masque dans les transports publics locaux, dans les magasins et chez les médecins.

50 - 500 €



La distance de 1,5 mètre s'applique toujours.

50 - 500 €



Si le service de santé a mis en place une quarantaine domestique, cela doit être observé.

des amendes élevées et une peine d'emprisonnement jusqu'à 2 ans